



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus
dans le système des Nations Unies****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Événements majeurs.....	3
1. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMAIII) (Bruxelles, 14-20 mai 2001)	3
2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies: Istanbul+5: Examen et évaluation d'ensemble cinq ans après Habitat II.....	4
3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA	4
4. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 31 août – 7 septembre 2001)	5
II. Activités ordinaires présentant un intérêt particulier pour l'OIT, 2001-02.....	6
1. Cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.....	6
2. Conseil économique et social.....	7
3. Commission du développement social.....	9
4. Commission de la condition de la femme	9
5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités.....	9
6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	10
7. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) (anciennement Comité administratif de coordination (CAC)).....	10
III. Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies, 2002-03: participation aux travaux préparatoires	12

1.	Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002)	12
2.	Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, Espagne, 8-12 avril 2002).....	13
3.	Suivi du Sommet mondial pour les enfants: session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York, 8-10 mai 2002).....	14
4.	Sommet mondial pour le développement durable: examen des progrès accomplis suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à l'application d'Action 21, 2002 (Rio+10) (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août – 4 septembre 2002).....	15
IV.	Partenariats spéciaux	16
1.	Réseau pour l'emploi des jeunes	16
2.	Le Pacte mondial.....	16

Introduction

1. A l'instar de documents précédents soumis au Conseil d'administration depuis sa 259^e session, le présent document donne un aperçu des faits survenus dans les organes intergouvernementaux et interinstitutions des Nations Unies, ainsi que des initiatives prises pendant l'année 2001 et au début de l'année 2002 qui présentent un intérêt particulier pour l'OIT. Le document met en lumière sa participation, et il illustre l'importance accrue accordée au dialogue intergouvernemental portant sur les questions et les valeurs relevant de la mission et du mandat de l'Organisation.
2. Aux Nations Unies comme partout ailleurs, l'année a été dominée par des préoccupations internationales économiques croissantes, encore aggravées par les attentats terroristes qui ont eu lieu à New York et à Washington le 11 septembre 2001, et qui ont coïncidé avec la date prévue pour l'ouverture de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Compte tenu de ces attentats, la session a été ouverte le 12 septembre. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions condamnant les attentats perpétrés à l'encontre de leur pays hôte. Dans sa résolution n° 1368 (2001), le Conseil condamne catégoriquement, dans les termes les plus forts, les attentats terroristes qui ont eu lieu aux Etats-Unis, et il appelle tous les Etats à œuvrer ensemble de toute urgence afin que les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attentats soient traduits en justice. La résolution n° 1373 (2001) prévoit la création d'un comité du Conseil de sécurité chargé de suivre l'application de la résolution, et elle demande à tous les Etats de faire rapport sur les mesures qu'ils auront prises à cette fin 90 jours au plus tard après la date de son adoption. La résolution prévoit également que les Etats gèlent, sans attendre, les fonds et autres avoirs financiers ou ressources économiques des personnes qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme, qui les facilitent ou qui y participent.
3. Dans un discours qu'il a prononcé avant l'ouverture du débat de l'Assemblée générale, le maire de la ville de New York, Rudolph Giuliani, a parlé d'un attentat ne répondant à aucune provocation, non seulement à l'encontre de la ville, mais aussi à l'encontre de l'idée d'une société civile libre et universelle. Le 18 septembre, l'Assemblée a annulé sa session extraordinaire sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants prévue du 19 au 21 septembre, et elle a également décidé d'ajourner sa discussion générale annuelle en assemblée plénière.
4. Lors de la discussion générale, qui avait été ajournée, la plupart des délégations ont évoqué les attentats du 11 septembre, la résolution prise par l'Assemblée générale le jour suivant et les deux résolutions du Conseil de sécurité. Beaucoup de délégations ont fait rapport sur l'état de l'application de la résolution n° 1373 dans leurs pays. Un certain nombre d'entre elles ont noté que les attentats avaient porté atteinte à des secteurs économiques essentiels, tels que les industries du tourisme et du voyage, et que les pertes d'emplois réelles et prévues atteignaient le chiffre de 8 millions, d'où un chômage très élevé. Plusieurs délégations ont établi un lien entre le terrorisme et la pauvreté, affirmant que la famine, la pauvreté et le sous-développement sont des terrains très fertiles pour la dissidence, la guerre et le terrorisme.
5. Les événements du 11 septembre et leurs conséquences ont aussi été au cœur des discussions qui ont eu lieu entre les chefs de secrétariat du système des Nations Unies lors de leur réunion d'automne à New York (voir plus loin paragr. 41).
6. L'accent a été mis sur les questions de sécurité ainsi que sur les attentats qu'ont subis les Etats-Unis, mais ce sont les préoccupations économiques et sociales de nombreux pays qui ont été le plus discutées. Cette préoccupation est reflétée dans le choix des thèmes des

sessions extraordinaires, des réunions de commissions, de la discussion générale de la plénière et des commissions de l'Assemblée générale. Des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont été convoquées sur le thème des établissements humains et sur celui de la crise mondiale due au VIH/SIDA; des conférences ont eu lieu sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie et sur les besoins particuliers des pays les moins avancés. Une conférence sur le financement du développement, une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et la session extraordinaire ajournée sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants sont programmées pour le premier semestre de 2002.

7. Toutes ces réunions extraordinaires ainsi que les sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies ont fait preuve d'une prise de conscience accrue de la nécessité de tempérer les tendances et les politiques économiques et de mieux articuler l'Agenda mondial pour le progrès social dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité politiques dans le monde. Cette prise de conscience, ainsi que les impératifs dérivant des tendances démographiques mondiales permettent de comprendre pourquoi les questions d'emploi, de sécurité sociale et de dialogue social doivent être au cœur des discussions internationales à l'aube de ce nouveau siècle.
8. L'OIT a répondu à ce défi de plusieurs manières. D'abord, par une participation active avec les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations du système des Nations Unies à la formulation et à l'expression de positions politiques dans les déclarations et les conclusions des réunions des Nations Unies. Il est aussi encourageant de constater que l'Organisation participe plus directement avec le Secrétariat des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux mondiaux qui sont de plus en plus inquiétants, tels que l'emploi des jeunes et le financement du développement. Le BIT a continué à travailler en partenariat avec diverses entités du système des Nations Unies, notamment dans le cadre des initiatives du Secrétaire général en faveur de l'emploi des jeunes et du Pacte global. Forte de ses récentes activités concernant le VIH/SIDA, notamment l'adoption d'un recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui fera date, et compte tenu des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, l'OIT est devenue officiellement, en octobre 2001, l'une des entités qui coparrainent l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA), aux côtés de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP, du PNUCID, de l'UNESCO, de l'OMS et de la Banque mondiale¹. Le BIT s'efforcera de faire profiter l'ONUSIDA de sa connaissance du monde du travail et de ses compétences en la matière, étant entendu que le lieu de travail joue un rôle clé dans la mise en œuvre des programmes de prévention et d'assistance.
9. En 2001, un nouveau site sur Internet a été lancé par le Bureau des relations externes et des partenariats. Ce site fournit des informations très complètes sur l'évolution, les partenariats et les faits survenus sur la scène internationale concernant les questions sociales et de travail, et sur les activités présentant un intérêt pour l'Organisation ou dans lesquelles l'Organisation s'est engagée².

¹ Document GB.281/11. Voir <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb281/pdf/gb-11-pdf>

² <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/index.htm>

I. Événements majeurs

1. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMAIII) (Bruxelles, 14-20 mai 2001)

10. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMAIII) s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 après des travaux préparatoires très approfondis qui ont eu lieu à New York. L'OIT a été très active au cours de la Conférence, et le Directeur général dirigeait la délégation de l'Organisation qui comprenait elle-même une délégation tripartite du Conseil d'administration. La Conférence a adopté par consensus une Déclaration de politique générale et un Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010³.
11. Dans la *Déclaration*⁴, les Etats Membres se sont engagés à atteindre les objectifs convenus pour l'aide publique au développement (APD) (0,15 pour cent ou 20 pour cent du PNB), à accroître l'efficacité de l'aide et à assurer le financement intégral et la mise en œuvre rapide de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Les pays Membres estiment qu'il faudrait encourager et faciliter l'adhésion des PMA à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils ont décidé de mettre à profit la quatrième Réunion ministérielle de l'OMC de Doha en novembre 2001 pour promouvoir le commerce dans sa dimension touchant au développement, ainsi que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en mars 2002 à Monterrey (Mexique) pour mobiliser des ressources en faveur du développement, en particulier celui des PMA.
12. Le Programme d'action lance un appel en faveur de la prise d'initiatives visant à enrayer la marginalisation des PMA, initiatives qu'il voit comme un impératif éthique. Il reconnaît que l'emploi, ainsi que l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable, la gouvernance et le renforcement des capacités sont des priorités transversales du développement, et il demande instamment de «respecter, promouvoir et appliquer les principes consacrés dans la "Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi" de l'OIT». Le Programme d'action évoque également l'importance du microcrédit, du microfinancement, des services sociaux de base, du secteur informel, des petites et moyennes entreprises et de l'emploi indépendant pour le développement.
13. Le Directeur général a pris la parole lors de la Conférence et a souligné que l'une des meilleures manières d'éliminer la pauvreté était de promouvoir l'emploi et le travail décent⁵. Lors de la session de la Conférence sur la mise en valeur des ressources humaines et l'emploi, l'OIT, qui était l'organisation chef de file, avec les gouvernements de la France et de l'Ethiopie, a présenté un exposé intitulé *Lutte contre la pauvreté et travail décent: un agenda pour le développement dans les pays les moins avancés*⁶, ainsi qu'un

³ Site de l'OIT: <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii.htm>; site de la Conférence: <http://www.un.org/events/ldc3/conference/index.html>

⁴ <http://www.unctad.org/fr/docs/aconf191d12.fr.pdf>

⁵ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2001/ldc.htm>

⁶ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii-issues.htm>

exposé intitulé *Propositions d'action du BIT («Deliverables»*)⁷, qui énoncent un certain nombre de stratégies génériques au niveau de la politique et du programme visant à aider les PMA dans leur processus de développement national. Ces propositions portent sur la mise en valeur des ressources humaines et sur l'emploi, sur la protection sociale, le dialogue social et les groupes vulnérables. Avec la participation active des partenaires sociaux, la session a étudié le rôle de la mise en valeur des ressources humaines et de l'emploi dans la stimulation de la croissance et la réduction de la pauvreté dans les PMA.

2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies: Istanbul+5: Examen et évaluation d'ensemble cinq ans après Habitat II

14. L'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session extraordinaire à New York, du 6 au 8 juin 2001, pour examiner et évaluer l'application dans le monde du Programme pour l'Habitat adopté à Istanbul en 1996. Ce programme part du principe que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont des éléments interdépendants du développement durable et se renforcent mutuellement les uns les autres, peuvent être concrétisés grâce à la solidarité et la coopération à l'intérieur des pays et entre eux et par le biais de partenariats efficaces à tous les niveaux. Lors de la session extraordinaire, de nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'établir des programmes de création d'emplois qui ciblent les pauvres des zones urbaines, et de mettre au point des stratégies de protection sociale susceptibles d'empêcher les villes d'imposer à cause de leur trop rapide croissance.

15. La déclaration de l'OIT à cette session extraordinaire était centrée sur l'importance de l'emploi s'agissant d'améliorer les établissements humains et de réduire la pauvreté urbaine. Elle a notamment mentionné le potentiel de création d'emplois que comportent l'amélioration du milieu de vie urbain ainsi que le recours aux petites entreprises et aux entreprises communautaires pour l'exécution des services publics. Un document de travail technique de l'OIT a été distribué sous le titre «Cities at Work: Promoting employment and social inclusion in urban settlements in developing countries»⁸.

3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA

16. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA s'est tenue à New York du 25 au 27 juin 2001 et elle a adopté une Déclaration d'engagement: «Crise mondiale – Action mondiale»⁹. La session extraordinaire a pris note du rôle que joue l'OIT dans la campagne mondiale contre le VIH/SIDA. La Déclaration lance un appel en faveur d'une action centrée sur le lieu de travail, et elle demande instamment que des cadres de politique nationaux et juridiques soient mis en place en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour protéger les droits des travailleurs et de ceux qui sont touchés ou infectés par le VIH/SIDA.

⁷ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/lciii-delikver.htm>

⁸ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/habitat.citiesatwork.pdf>

⁹ http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/un_sepicial/Declaration2706_en.htm

17. Dans un discours qu'il a prononcé lors de la session extraordinaire, le Directeur général a présenté le nouveau *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*¹⁰. Le recueil a été bien accueilli pendant la session extraordinaire et a soulevé un intérêt considérable, notamment de la part des médias qui couvraient l'événement. A l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Directeur général a participé à une réunion du Conseil mondial des entreprises pour le SIDA, un groupe d'entreprises qui s'efforcent d'éduquer leurs travailleurs concernant les dangers que présente le virus, afin de promouvoir un milieu de travail caractérisé par la prise de conscience.

4. **Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée** (Durban, 31 août – 7 septembre 2001)

18. L'OIT a été représentée à cette Conférence par une délégation tripartite du Conseil d'administration et par le Directeur général¹¹. L'OIT avait surtout à cœur de souligner les aspects économiques et sociaux du racisme et de la xénophobie qui touchent les hommes et les femmes qui travaillent et ceux qui cherchent du travail, tout en mettant l'accent sur la discrimination dans le monde du travail, notamment à l'égard des travailleurs migrants et des peuples indigènes et tribaux.

19. S'adressant à la session plénière de la Conférence¹², le Directeur général a souligné les aspects économiques et sociaux du racisme et de la xénophobie, car ils touchent les travailleurs et les travailleuses et ceux qui cherchent du travail. Il a insisté sur le fait qu'il fallait s'attaquer à la discrimination dans le monde du travail, notamment lorsqu'elle s'exerce à l'égard des travailleurs migrants et des peuples indigènes et tribaux. L'OIT a organisé un certain nombre d'événements parallèles à la Conférence, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCADH). Un document de travail sur la migration, le racisme, la discrimination et la xénophobie internationaux a été présenté, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCADH), en consultation avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)¹³.

20. La Conférence a adopté une déclaration et un programme d'action¹⁴, mais le processus d'adoption a été très long. La Déclaration et le Programme d'action font référence à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et ils appellent à la ratification et à l'application des conventions de l'OIT.

¹⁰ Discours: <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2001/aids.htm>; *Recueil de directives pratiques*: <http://www.ilo.org/public/french/protection/trav/aids/pdf/acodeen.pdf>

¹¹ Document GB.282/14/1; <http://www.ilo.org/public/french/standards/realm/gb/docs/gb282/pdf/gb-14-1.pdf>

¹² <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2001/durban.htm>

¹³ <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/wcar.pdf>

¹⁴ http://www.unhchr.ch/french/hchr_un_fr.htm

II. Activités ordinaires présentant un intérêt particulier pour l'OIT, 2001-02

1. Cinquante-sixième session de l'Assemblée générale

- 21.** La cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devait, en principe, commencer le mardi 11 septembre 2001, et la discussion plénière aurait dû avoir lieu du 24 septembre au 5 octobre 2001. A cause des attentats terroristes du 11 septembre, les Nations Unies ont tenu leur première réunion un jour plus tard, le 12 septembre, et ils ont ajourné la discussion générale en plénière jusqu'à la période du 10 au 16 novembre 2001. Au cours des débats, de nombreux Etats Membres ont félicité Kofi Annan pour sa réélection au poste de Secrétaire général des Nations Unies et parce qu'il a reçu, conjointement avec les Nations Unies, le prix Nobel de la paix. Un certain nombre d'Etats Membres ont proposé d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et d'étendre la composition du Conseil de sécurité, et ils ont aussi exprimé leur soutien à la Cour pénale internationale récemment créée.
- 22.** L'Assemblée générale a été saisie du rapport du Secrétaire général intitulé: «Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire»¹⁵, et les délégations ont fait référence à certains des objectifs de la Déclaration, connue désormais sous le nom de «Les Objectifs du Millénaire pour le développement». Il s'agit notamment de l'objectif de diviser par deux, avant l'année 2015, la proportion de population mondiale dont le revenu n'atteint pas un dollar par jour, du Fonds mondial sur le VIH/SIDA et la santé, et de la disponibilité des médicaments contre le SIDA dans les pays en développement, ainsi que des politiques améliorant la situation de la dette, l'investissement étranger direct et la libéralisation du commerce international. Un certain nombre de délégations ont notamment insisté sur la situation en Afrique, et sur les instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris ceux qui ont trait au trafic des femmes et des enfants.
- 23.** Conformément à la pratique habituelle, un certain nombre de questions à l'ordre du jour présentant un intérêt pour l'OIT ont été assignées à la Commission économique et financière (deuxième commission) et à la Commission sociale, humanitaire et culturelle (troisième commission) de l'Assemblée générale. Ces commissions se sont notamment penchées sur la mondialisation, l'éradication de la pauvreté, les droits de l'homme, le financement du développement, le commerce et le développement, la promotion des femmes et les droits de l'enfant, les travailleurs migrants et les peuples indigènes et tribaux. La discussion de la question portant sur le racisme et la discrimination raciale inscrite à l'ordre du jour de la troisième commission a été ajournée jusqu'en 2002, sous réserve d'un accord concernant les documents finals de la Conférence mondiale contre le racisme et de leur publication.
- 24.** Les deux commissions ont offert à l'OIT l'occasion de mettre en lumière ses travaux et ses programmes, sa participation aux conférences internationales de 2001 et sa contribution aux travaux préparatoires des grandes conférences internationales à venir. Il a notamment été fait référence aux activités de l'OIT dans les rapports du Secrétaire général, dans les résolutions soumises par les deux commissions et dans les déclarations des délégations nationales.
- 25.** Trente-sept résolutions ayant trait aux droits de l'homme ont été adoptées par l'Assemblée générale, et l'OIT a été mentionnée dans les six résolutions suivantes: celle portant sur la

¹⁵ Document A/56/326; <http://www.un.org/documents/ga/docs/56a56326.pdf>

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles¹⁶, celle portant sur les droits de l'enfant¹⁷, dans trois résolutions distinctes sur la situation des droits de l'homme au Myanmar¹⁸, au Cambodge¹⁹ et en République islamique d'Iran²⁰, ainsi que dans une résolution relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme²¹.

26. La résolution concernant le Myanmar fait référence à l'OIT, et rappelle la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail lors de sa 88^e session (juin 2000); elle note avec satisfaction la visite de l'équipe de haut niveau dans ce pays, et elle prie instamment le gouvernement du Myanmar, agissant en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, d'adopter des dispositions législatives, exécutives et administratives concrètes pour faire disparaître la pratique du travail forcé, conformément aux recommandations de l'équipe de haut niveau, notamment concernant la mise en place d'une représentation à long terme de l'OIT au Myanmar et à la désignation d'un médiateur. La résolution encourage le gouvernement du Myanmar à poursuivre à cette fin le dialogue avec le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail. Elle prie également le Secrétaire général de poursuivre ses entretiens avec le gouvernement concernant la situation des droits de l'homme au Myanmar et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-huitième session sur les progrès réalisés concernant sa mise en œuvre.

2. Conseil économique et social

27. Le Débat de haut niveau de la session de fond de 2001 a eu lieu à Genève du 16 au 18 juillet 2001 sous la présidence de l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies. Le thème du débat était «Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable». Ce thème était complémentaire de deux résolutions de l'Assemblée générale intitulées toutes deux «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique»²². Le Conseil a été saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable²³ et de la publication intitulée *La situation économique et sociale dans le monde, 2001*²⁴. Le rapport du Secrétaire général fait référence à l'important développement de politiques générales

¹⁶ Document A/RES/56/145.

¹⁷ Document A/RES/56/138.

¹⁸ Document A/RES/56/231.

¹⁹ Document A/RES/56/169.

²⁰ Document A/RES/56/171.

²¹ Document A/RES/56/167.

²² Document A/RES/53/92 et A/RES/54/234.

²³ Document E/2001/83; http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/Afr_rep.pdf

²⁴ Document E/2001/50; <http://www.un.org/esa/analysis/wess/wess01cl.pdf>

dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de l'emploi, au *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001*, au Centre international de formation de l'OIT et au programme d'activités sectorielles de l'Organisation.

28. L'OIT a été très active au cours du Débat de haut niveau. Le Directeur général a évoqué la pauvreté et l'emploi autour d'une table ronde ministérielle, et l'OIT, avec 60 à 80 autres participants, y compris des ministres africains, des représentants d'importantes entreprises privées et des investisseurs, des représentants syndicaux africains et des représentants de diverses autres organisations régionales et internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales, a pris part à un «Forum africain pour la promotion de l'investissement». Il s'agissait de rassembler des partenaires commerciaux potentiels et des représentants de la société civile afin de promouvoir l'investissement en Afrique. Le forum a permis de mieux sensibiliser les investisseurs potentiels au potentiel commercial des économies africaines, y compris les coentreprises, et il a engendré d'importantes recommandations de politique générale.
29. La Déclaration ministérielle de l'ECOSOC²⁵, adoptée à l'issue du Débat de haut niveau, a résolu l'adoption de mesures particulières pour relever le défi que représentent l'éradication de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable en Afrique, et elle a demandé aux organismes des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer la Nouvelle Initiative africaine. La déclaration a notamment appelé les Nations Unies à renforcer la capacité des gouvernements africains d'établir des liens entre les dimensions économiques et sociales des stratégies de réduction de la pauvreté, et d'aider les pays africains à promouvoir des politiques économiques et sociales favorables aux pauvres, et prenant en compte les questions d'égalité, qui embrassent l'emploi et les possibilités de création de revenus pour les femmes et les jeunes. La Déclaration a appelé au renforcement du programme de l'OIT intitulé «Des emplois pour l'Afrique».
30. Au cours de la session de fond de l'ECOSOC, dans le cadre de la question à l'ordre du jour portant sur les questions sociales et les questions des droits de l'homme, une résolution sur les faits survenus en ce qui concerne le respect par le gouvernement du Myanmar de la convention de l'OIT (n° 29) sur le travail forcé, 1930, a été adoptée par consensus le 27 juillet 2001²⁶. Elle prend note de la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session (2000) et des conclusions adoptées à la 89^e session (2001) ainsi que des résultats des débats de la Commission de l'application des normes de cette session de la Conférence. La résolution prend note également du Protocole d'entente établi entre le Bureau international du Travail et les autorités du Myanmar en ce qui concerne la réalisation d'une évaluation objective au Myanmar par une mission de haut niveau du BIT, et du fait que le Conseil d'administration du BIT doit examiner le rapport de cette commission d'enquête en novembre 2001²⁷. Enfin, elle prie le Secrétaire général de tenir l'ECOSOC informée des faits nouveaux qui se produiront dans ce domaine.

²⁵ Document E/2001/L.20; <http://www.un.org/documents/ecosoc/docs/2001/e2001-L20.pdf>

²⁶ Document E/2001/L.21.

²⁷ Document GB.282/4; <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/gb/docs/gb282/pdf/gb-4.pdf>

3. Commission du développement social

31. Le thème de la session de la Commission du développement social de 2002 (New York, 11-21 février 2002) est le suivant: «Intégration des politiques sociales et économiques». Les thèmes suivants ont été examinés: i) les aspects sociaux des politiques macroéconomiques, ii) l'évaluation sociale en tant qu'outil de politique, et iii) les dépenses sociales en tant que facteur de productivité. Trois réunions de groupes d'experts avaient eu lieu précédemment sur ces thèmes afin de produire du matériel pour le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des politiques sociales et économiques²⁸. Le rapport évoque le cadre de l'intégration des politiques sociales et économiques ainsi que des manières de préciser la différence entre les deux concepts; il donne un aperçu des principaux défis à relever, dont la persistance des inégalités, la vulnérabilité de l'économie due à la volatilité des flux de capitaux, et l'impact des conflits armés et du VIH/SIDA. Il souligne les questions qui ont une importance capitale pour l'OIT, y compris la création d'emplois, la promotion du capital humain et l'expansion de la couverture de protection sociale.
32. S'inspirant du document distribué par le Directeur général lors de la réunion de printemps des chefs de secrétariat du système des Nations Unies, qui portait sur une approche intégrée à la formulation des politiques (voir ci-dessous paragr. 40), l'OIT a présenté un document de travail sur l'intégration des politiques sociales et économiques. Ce document explique que la principale justification de l'intégration des politiques est que la dichotomie traditionnelle qui prévaut entre les politiques économiques et les politiques sociales constitue une base inadéquate pour résoudre les grands problèmes économiques et sociaux de l'ère actuelle de la mondialisation. Cette dichotomie a souvent conduit à des choix politiques qui étaient loin d'être les meilleurs, et qui non seulement ont entraîné des coûts sociaux extrêmement élevés, mais aussi sont à l'origine de l'échec des politiques économiques elles-mêmes, compte tenu de l'instabilité politique et des conflits sociaux que cet échec a engendrés. Le document souligne également certains des avantages que présente l'intégration des politiques, ainsi que les obstacles potentiels qui peuvent surgir. Il propose des manières de surmonter ces obstacles au niveau national et au niveau mondial.

4. Commission de la condition de la femme

33. La quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (New York, 4-15 mars 2002) doit aborder les deux points suivants: élimination de la pauvreté, notamment grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes tout au long de leur cycle de vie, à l'ère de la mondialisation; gestion de l'environnement et atténuation des effets des catastrophes naturelles: le point de vue des femmes.

5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités

34. L'OIT a continué de collaborer avec la Commission des droits de l'homme et les organes des Nations Unies créés par traités qui traitent des questions relatives aux droits de l'homme. L'OIT a participé aux sessions de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de leurs divers organes y compris le groupe de travail sur le droit au développement, le groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, et le groupe de travail sur les

²⁸ <http://www.un.org/esa/socdev/csd/2002documentation.htm>

populations autochtones. Plusieurs contributions orales et écrites ont été faites, y compris des rapports de fond à la commission et à la sous-commission. Le Bureau a coopéré avec plusieurs procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme, y compris le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et le représentant spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Le Bureau a également été représenté à la huitième réunion annuelle des rapporteurs/représentants spéciaux, des experts indépendants et des présidents des groupes de travail des Nations Unies, et des progrès ont été accomplis pour veiller à ce que ces mécanismes des Nations Unies opèrent en coopération plus étroite avec l'OIT.

6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

- 35.** Les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont eu lieu à New York du 15 janvier au 2 février et du 2 au 20 juillet 2001, respectivement. A ces deux sessions, l'OIT a présenté ses rapports au comité en vertu de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et elle a répondu à des questions des membres du comité dans le groupe de travail préparatoire de la session.
- 36.** A la vingt-quatrième session, l'OIT a fait une présentation spéciale au comité concernant la nouvelle convention (n° 183) sur la protection de la maternité, adoptée en 2000 et la recommandation (n° 191) qui l'accompagne, ainsi qu'une brève présentation au début de la session lors de la séance privée réservée aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies, quant à sa préoccupation en ce qui concerne le respect des conventions de l'OIT y relatives par plusieurs Etats parties qui faisaient rapport à la vingt-quatrième session.
- 37.** A la vingt-cinquième session, l'OIT a fait quelques exposés concernant son rapport au comité et a répondu à des questions sur la discrimination en matière de salaires, sur la protection de la maternité et sur les travailleuses à temps partiel.
- 38.** La vingt-sixième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a eu lieu à New York du 15 janvier au 1^{er} février 2002. L'OIT a fait rapport au comité sur les pays qui ont fourni des premiers rapports. Elle a soumis un nouveau rapport au comité lors du groupe de travail préparatoire pour la vingt-septième session, le 4 février 2002.

7. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) (anciennement Comité administratif de coordination (CAC))

- 39.** Le Comité administratif de coordination (CAC) a poursuivi sa réforme tout au long de l'année 2001. Pour donner suite à la proposition avancée par le Secrétaire général et par les chefs de secrétariat des institutions du système des Nations Unies, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a accepté de changer le nom du CAC pour le nom suivant «Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS)». Les membres du CCS se sont également mis d'accord sur des approches à la rationalisation des mécanismes accessoires du CAC proposées par les deux comités de haut niveau créés récemment, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes. Lors des deux sessions ordinaires (qui ont eu lieu en avril à Nairobi et en octobre à New York), les chefs de secrétariat se sont penchés sur le rôle du système dans les processus de suivi de l'Assemblée du Millénaire. En avril, ils ont centré leurs débats sur les activités de suivi au niveau national, et ils ont procédé à un échange de vues

avec le Coordonnateur résident pour la Tanzanie et les membres de l'équipe de pays du système des Nations Unies. A la session d'automne, les discussions ont été centrées sur deux aspects: la mobilisation des ressources pour concrétiser les objectifs de développement du Millénaire au niveau national et au niveau international, et le processus d'examen et de contrôle de l'application de la Déclaration du Millénaire. Ces débats se sont inspirés de l'inventaire des travaux en cours dans les diverses institutions participant à la concrétisation des objectifs et des cibles de la Déclaration du Millénaire, préparé par le Comité de haut niveau sur les programmes, et du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration («Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire») ²⁹ soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs, au cours des deux sessions, les chefs de secrétariat ont discuté des moyens de renforcer le soutien universel du système à un développement durable de l'Afrique. Faisant fond sur les leçons tirées de l'engagement du système sur ce continent, le CCS a reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts dans la région pour soutenir et renforcer la gouvernance, l'engagement politique et la gestion africaine. Lors de la réunion d'octobre, les membres du CCS se sont donc réjouis du lancement de la Nouvelle Initiative africaine, connue désormais sous le nom de Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD/NPDA) ³⁰.

- 40.** A leur réunion de printemps, les membres du CCS ont poursuivi leur réflexion sur les défis que lance la mondialisation et leurs implications sur le fonctionnement du système. S'inspirant de cette discussion, le Directeur général a distribué un document sur une approche intégrée à la formulation des politiques, centrée sur les relations entre les aspects économiques et sociaux de la mondialisation. Le document intitulé «Integrated thinking and Global Governance» (Réflexion intégrée et gouvernance mondiale) souligne l'importance de l'intégration de la réflexion en cette période d'intensification rapide de la mondialisation ³¹. Ce document prône l'instauration d'un cadre analytique qui mette l'accent sur la compréhension des relations stratégiques entre les variables économiques, sociales, et de l'environnement et les autres variables essentielles, ainsi que sur la recherche de solutions politiques intégrées et cohérentes. Il propose également un agenda de la recherche afin de promouvoir des travaux de fond coordonnés dans le système multilatéral, et il souligne la nécessité d'instaurer un cadre global commun. Le document du Directeur général a été bien accueilli par les membres du CCS, qui ont fait remarquer que son caractère analytique et méthodologique en fait un apport très pertinent, non seulement en ce qui concerne la capacité du système d'agir sur les liens entre les diverses dimensions de la mondialisation, mais aussi afin d'organiser les efforts du système des Nations Unies pour promouvoir l'éradication de la pauvreté, qui est l'un des objectifs de la Déclaration du Millénaire.
- 41.** A la réunion d'automne, les chefs de secrétariat ont tenu des discussions très approfondies sur les événements du 11 septembre et sur leurs conséquences, et ils ont exprimé leur engagement sans équivoque envers la lutte contre le terrorisme sur tous les fronts. A cette fin, ils ont défini une vision commune, et chaque institution du système contribue à l'effort global contre le terrorisme. En outre, les chefs de secrétariat ont examiné l'impact de ces événements sur l'économie mondiale, qui ralentissait déjà, et les implications du phénomène sur la capacité du système de concrétiser les cibles de la Déclaration du

²⁹ Document A/56/326: <http://www.un.org/documents/ga/docs/56/a56326.pdf>

³⁰ <http://www.dfa.gov.za/events/nepad.pdf>

³¹ «Integrated Thinking and Global Governance»; présentation du Directeur général au Comité administratif de coordination des Nations Unies (Nairobi, avril 2001); <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/messages/acc.htm>

Millénaire, notamment celle qui vise à la diminution de la pauvreté d'une proportion de 50 pour cent avant l'an 2015. Ils ont également mené à bien un examen extensif des défis humanitaires émanant de la situation qui prévaut en Afghanistan et autour de ce pays.

III. Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies, 2002-03: participation aux travaux préparatoires

1. Conférence internationale sur le financement du développement

(Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002)

- 42.** A sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé par consensus de convoquer une conférence intergouvernementale de haut niveau à laquelle participeraient des décideurs politiques de niveau ministériel. Cette réunion devait étudier les problèmes nationaux, internationaux et systémiques liés au financement du développement d'une manière holistique, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Lors de sa deuxième réunion (New York, 12-23 février 2001), le comité préparatoire de cet événement de haut niveau a décidé de recommander que l'Assemblée générale convoque, en fait, une conférence internationale qui comprendrait un débat au sommet.
- 43.** L'ordre du jour provisoire de la conférence est le suivant: i) mobiliser des ressources financières nationales au service du développement; ii) mobiliser des ressources internationales au service du développement: investissements étrangers directs et autres flux financiers privés; iii) commerce; iv) renforcement de la coopération financière internationale pour le développement, notamment par le biais de l'aide publique au développement; v) dette; et vi) règlement des problèmes systémiques: améliorer la cohérence et la cohésion des systèmes internationaux monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement.
- 44.** En décembre 2000, le Secrétaire général des Nations Unies a créé un groupe présidé par M. Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique, chargé de recommander des stratégies de mobilisation des ressources pour accélérer une croissance équitable et durable dans les pays en développement. Ce groupe de travail produit un rapport connu sous le nom de «Rapport Zedillo»³²; il s'agit d'une contribution aux travaux préparatoires de la conférence. Ce rapport a été étudié lors de la troisième session de fond du comité préparatoire, qui s'est tenue à New York en mai et en octobre.
- 45.** L'OIT a participé activement aux travaux préparatoires de la conférence. Elle a notamment participé à deux des quatre groupes de travail interinstitutions convoqués par le secrétariat des Nations Unies pour aider à la préparation du rapport du Secrétaire général au comité préparatoire³³, qui a été présenté sous forme de projet lors de la deuxième réunion de ce comité. Ce rapport étudie les principaux problèmes que devrait aborder la conférence et propose un grand nombre de recommandations y relatives. Beaucoup de ces

³² Document A/55/1000 à <http://www.un.org/esa/ffd/a55-1000.pdf>

³³ Document A/AC.257/12 à <http://www.un.org/esa/ffd/aac257-12.pdf>

recommandations sont conformes aux positions de l'OIT sur le développement et la politique internationale. En ce qui concerne la politique nationale, le rapport recommande que les politiques macroéconomiques nationales reconnaissent l'importance du microfinancement et des petites et moyennes entreprises dans la concrétisation d'une croissance économique, d'une croissance de l'emploi et d'une réduction de la pauvreté durables.

46. Le projet révisé de conclusions et de décisions de la conférence, intitulé «Comment financer le développement: une action mondiale» et établi par le Facilitateur, M. le ministre Mauricio Escanero, du Mexique³⁴, a été examiné lors de la reprise de la troisième réunion de fond du comité préparatoire et lors de la réunion finale de ce comité (New York, 14-22 janvier 2002), auxquelles l'OIT a participé activement et a proposé divers amendements.

2. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, Espagne, 8-12 avril 2002)

47. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à sa cinquante-quatrième session, de convoquer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, à l'occasion du vingtième anniversaire de la première du genre tenue à Vienne en 1982. Le gouvernement de l'Espagne a proposé d'accueillir cette réunion, qui se déroulera à Madrid du 8 au 12 avril 2002. Les participants devront procéder à un examen général des résultats de la première assemblée et adopter un plan d'action révisé et une stratégie internationale à long terme sur le vieillissement³⁵.
48. La deuxième assemblée devra examiner avec un soin particulier les questions suivantes: i) les mesures pratiques devant être prises par rapport à tous les aspects du processus du vieillissement; ii) les liens entre vieillissement et développement, et en particulier les besoins et les perspectives des pays en développement; iii) les formes appropriées d'association entre le secteur public et le secteur privé dans le but de créer une société pour tous les âges; et iv) les mesures visant à renforcer la solidarité entre les générations.
49. L'Assemblée générale a décidé de constituer la Commission du développement social en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le comité préparatoire a examiné à sa première réunion (New York, 26 février – 2 mars 2001) le rapport préparé par le Secrétaire général des Nations Unies et intitulé «Vers la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement»³⁶. Le comité préparatoire a tenu une réunion intersessions (New York, 11-14 décembre 2001) au cours de laquelle des négociations ont été entamées sur le projet d'un plan d'action international révisé. Une nouvelle réunion intersessions a eu lieu du 10 au 16 janvier 2002. La deuxième réunion du comité préparatoire s'est tenue à New York du 25 février au 1^{er} mars 2002³⁷.

³⁴ <http://www.un.org/esa/ffd/0102Facilit-text.htm>

³⁵ Voir document GB.282/ESP/2; <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb282/pdf/esp-2.pdf>

³⁶ Document A/56/152; <http://www.un.org/documents/ga/docs/56/a56152.pdf>

³⁷ Voir aussi document GB.283/ESP/5.

50. L'OIT a fait une contribution au rapport du Secrétaire général et aux réunions du comité préparatoire en fournissant un apport technique au projet de Stratégie internationale pour l'action en faveur du vieillissement, et elle continuera de veiller à ce que les questions d'emploi et de protection sociale figurent concrètement à l'ordre du jour de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

**3. Suivi du Sommet mondial pour les enfants:
session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée aux enfants
(New York, 8-10 mai 2002)**

51. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui devait avoir lieu à l'origine du 19 au 21 septembre 2001, a été renvoyée à la période du 8 au 10 mai 2002, à la suite des attentats terroristes du 11 septembre.

52. Les principaux objectifs de cette session sont l'examen de la mise en œuvre des résultats de la Déclaration mondiale et du Plan d'action issus du Sommet mondial pour les enfants (1990) et le renouvellement des engagements ainsi que l'examen d'une action future en faveur des enfants à la lumière de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)³⁸.

53. A la première réunion du comité préparatoire, les délégations ont étudié le rapport du Secrétaire général portant sur les problèmes émergents des enfants au XXI^e siècle³⁹ et elles se sont mises d'accord sur trois objectifs à poursuivre par le biais d'une action future en faveur des enfants pour leur assurer un bon départ dans la vie, une éducation de base de bonne qualité et le développement et la participation lors de l'adolescence. A la suite de la première session, un projet de conclusions intitulé «Un monde digne des enfants» a été produit. Ce projet a été étudié lors des deuxième et troisième réunions préparatoires⁴⁰, au cours desquelles l'OIT a fait des commentaires⁴¹.

54. L'OIT a participé activement aux travaux préparatoires de la session extraordinaire afin de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte de la position de l'OIT concernant l'élimination du travail des enfants dans les documents préparatoires et dans le projet de conclusion final⁴².

55. L'OIT a soumis un rapport portant sur les progrès accomplis au cours des années quatre-vingt-dix relatifs au Plan d'action issu du Sommet mondial pour les enfants dans des domaines relevant de l'Organisation, notamment le travail des enfants, en tant que contribution officielle au rapport du Secrétaire général, qui doit être soumis à la session

³⁸ <http://www.unicef.org/crc/crc.htm>

³⁹ Document A/AC.25673-E/ICEF/2000/13: <http://www.unicef.org/specialsession/documentation/documents/a.ac.256-3pdf>

⁴⁰ Document A/AC.256/CRP.6/Rev.3 (troisième projet révisé): <http://www.unicef.org/specialsession/documentation/index.html>

⁴¹ http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/download/iloposition21_8.doc

⁴² BIT: Note sur le quatrième projet de document final, intitulé: Un monde digne des enfants. http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/download/iloposition21_8.doc

extraordinaire⁴³. Ce rapport a été distribué lors de la deuxième session de fond du comité préparatoire.

**4. Sommet mondial pour le développement durable:
examen des progrès accomplis suite
à la Conférence des Nations Unies
sur l'environnement et le développement
à l'application d'Action 21, 2002 (Rio+10)
(Johannesburg, Afrique du Sud,
26 août – 4 septembre 2002)**

- 56.** Le Sommet mondial pour le développement durable rassemblera des chefs d'Etats et de gouvernements, des délégués nationaux et des représentants des travailleurs et des syndicats, du monde des affaires et de l'industrie, des femmes, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes importants afin d'attirer l'attention du monde et de concevoir une action visant à améliorer la vie des personnes tout en concrétisant des modèles plus durables d'exploitation et de consommation des ressources naturelles.
- 57.** Lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, la communauté internationale a adopté l'Action 21, un plan d'action mondial sans précédent en faveur du développement durable. Dix ans plus tard, le Sommet de Johannesburg permettra d'identifier les mesures concrètes qui ont été prises et de quantifier les cibles atteintes afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Action 21.
- 58.** Beaucoup d'Etats Membres ont convoqué des comités préparatoires nationaux pour préciser à nouveau les défis lancés par le développement durable et pour évaluer les progrès accomplis. Dans chaque région, des réunions préparatoires intergouvernementales, sous-régionales et régionales ont eu lieu au cours de 2001 afin d'identifier les principaux défis à relever, ainsi que les possibilités et les obstacles liés au développement durable au cours des dix dernières années et afin de définir les priorités futures, les nouvelles initiatives, les nouveaux engagements et les nouveaux partenariats.
- 59.** La dixième session de la Commission du développement durable (ci-après CSD10) fait office de Comité préparatoire mondial pour le Sommet de Johannesburg. Quatre réunions intergouvernementales de ce comité ont eu lieu en 2001 et 2002 pour préparer l'ordre du jour du sommet. La première a eu lieu à New York du 31 avril au 2 mai 2001. La deuxième a aussi eu lieu à New York du 28 janvier au 8 février 2002 et la troisième se déroulera du 25 mars au 5 avril 2002, également à New York. La dernière réunion de ce comité préparatoire aura lieu au niveau ministériel en Indonésie, du 27 mai au 7 juin 2002.
- 60.** Pour favoriser l'avènement d'un développement durable grâce à l'intégration des trois piliers que sont les questions économiques, sociales et de l'environnement, il faudra accorder davantage d'attention au travail décent, à la réduction de l'extrême pauvreté et encourager l'investissement générateur de nouveaux emplois et de possibilités de revenus. Ces thèmes ont été abordés par le Forum global sur l'emploi de l'OIT, en novembre 2001, et ils sont directement liés au processus de la Conférence Rio+10. Depuis la session de 2001 de la Conférence internationale du Travail, l'OIT s'est engagée à développer son approche au travail décent dans un cadre global de développement durable et en partenariat avec d'autres institutions internationales. L'Organisation a également entrepris des travaux sur le développement durable dans l'agriculture, la foresterie et le tourisme par le biais de

⁴³ *Nous les enfants*: <http://www.unicef.org/specialsession/about/sg-report.htm>

ses réunions sectorielles. Le Conseil d'administration sera tenu informé des travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable.

IV. Partenariats spéciaux

1. Réseau pour l'emploi des jeunes

61. Dans son Rapport du Millénaire, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a annoncé son intention de créer, avec le président de la Banque mondiale et le Directeur général du BIT, un Réseau de réflexion de haut niveau sur l'emploi des jeunes, qui encouragerait les dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et de la politique économique à chercher des nouveaux moyens de combattre le chômage des jeunes.
62. En 2001, le Secrétaire général a invité douze personnalités éminentes⁴⁴ pour constituer un groupe de haut niveau chargé de préparer des recommandations de politique générale sur la manière de promouvoir le travail décent pour les jeunes. Ces propositions ont été discutées lors de la réunion du groupe de haut niveau qui s'est tenue les 16 et 17 juillet 2001 au siège de l'OIT à Genève⁴⁵.
63. Lors de la réunion du groupe de haut niveau, le Secrétaire général des Nations Unies a prié l'OIT de faire office d'organisation chef de file du réseau, et d'organiser et de mobiliser le financement nécessaire pour créer un secrétariat permanent de ce réseau. Le groupe de haut niveau fera office d'organe consultatif, qui fournira des avis ainsi qu'une expertise sur les recommandations proposées, et qui sensibilisera l'opinion publique afin de favoriser l'action pour l'emploi des jeunes.

2. Le Pacte mondial

64. Le Pacte mondial a acquis une visibilité considérable. Depuis son lancement opérationnel en juillet 2000, ses réalisations n'ont fait que s'accroître. Des événements prévus pour le faire connaître dans plus de 20 pays, dont le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, ont beaucoup aidé à faire de ce pacte et de ses principes une partie intégrante des activités commerciales partout dans le monde.
65. Les principales institutions des Nations Unies les plus directement concernées par le Pacte mondial sont l'OIT⁴⁶, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui cherchent à mobiliser des ressources et à renforcer les capacités dans quatre domaines d'activités essentielles: i) la participation, afin que le pacte soit véritablement mondial; ii) le dialogue, qui permet de trouver des solutions communes

⁴⁴ Saifuddin Abdullah, César Alierta, Ruth C.L. Cardoso, Hernando de Soto, Geeta Rao Gupta, Bill Jordan, Allan Larsson, Rick Little, Maria Livanos Cattai, Magatte Wade, Ralph Willis and Rosanna Wong. Pour les biographies, voir: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/youth/panel.htm>

⁴⁵ <http://www.ilo.org/public/English/bureau/exrel/partners/youth/recommendations.htm>

⁴⁶ «The global compact and the ILO» on the ILO website at the following address: http://oracle=2.ilo.org/dyn/empent/empent.portal?p_lang=EN&p_prog=M&p_subprog=GC

pour répondre aux défis de la mondialisation; iii) l'apprentissage, afin de stimuler une culture d'échange et d'identifier et de divulguer des pratiques commerciales exemplaires; iv) des projets de partenariats pour concrétiser les objectifs des Nations Unies, notamment les objectifs du développement.

- 66.** Un certain nombre d'événements liés au Pacte mondial ont eu lieu en 2001, et l'OIT y a activement participé. Plus de deux douzaines de présidents directeurs généraux d'entreprises, et les représentants d'environ 70 entreprises des Philippines se sont rassemblés à Manille le 26 septembre pour débattre du Pacte mondial. Le Forum de haut niveau, qui avait également accueilli des participants d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires a été organisé par la Confédération des employeurs des Philippines en coopération avec la Chambre de commerce et d'industrie des Philippines et l'OIT. Les présidents directeurs généraux de Unilever Philippines, Yazali-Torres Manufacturing Corporation et Asian Transmission Corporation ont présenté trois études de cas sur les meilleures pratiques liées aux principes du Pacte mondial.
- 67.** Les dirigeants de 17 entreprises se sont réunis à Bangkok les 27 et 28 novembre à l'occasion d'une réunion régionale de l'OIT à l'intention des employeurs sur le Pacte mondial. Les participants ont fait rapport sur une étude régionale concernant la mise en œuvre du pacte et ils ont réexaminé les projets pour 2002, y compris la création de comités de gestion et de groupes de sensibilisation au niveau national. Les participants ont également discuté de cibles éventuelles pour encourager les entreprises individuelles à devenir actives au sein du pacte, au niveau national.

Genève, le 8 février 2002.